

Regards pour l'Histoire

DESSINER ET FILMER BAUER-J.C.
LES PROCÈS DE MÉMOIRE



Jean Moulin, représentant personnel du général de Gaulle, a été arrêté par Klaus Barbie et la Gestapo le 21 juin 1943 à Caluire, dans la maison du docteur Dugoujon où devaient se réunir les principaux responsables de la Résistance en zone Sud. Cette maison est devenue le mémorial Jean Moulin.

Cette exposition a été réalisée par les Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon :

Marion Giraud, avec le concours d'Agathe Daronnat, Claire Di Mascio, Agnès de Zolt, Sophie Malavieille, Jean-Paul Moyne-Berthon, sous la direction de Bruno Galland

L'exposition reprend des éléments présentés par l'exposition « Filmer les procès » aux Archives nationales de France en 2020-2021
Commissariat de l'exposition : Martine Sin-Blima-Barru et Christian Delage

Les organisateurs de l'exposition remercient particulièrement le dessinateur Jean-Claude Bauer qui a autorisé l'exposition de ses dessins originaux des procès Barbie, Touvier, Papon et des planches de la bande dessinée *Klaus Barbie, La route du Rat*, avec l'aimable autorisation du scénariste Frédéric Brrémaud

Merci aux personnalités, aux organismes et aux institutions qui nous ont apporté leur concours :

Serge et Beate Klarsfeld, qui nous ont autorisés à reproduire leur préface

Jean-Olivier Viout, procureur général honoraire près la cour d'appel de Lyon, président du Conseil d'orientation du Mémorial national de la prison de Montluc

Archives nationales - Bruno Ricard, directeur, Martine Sin-Blima-Barru, cheffe du département de l'administration des données, Christophe Barret, Maïwenn Bourdic, Anne Le Foll

Département du Rhône - Jean-Marie Martino, directeur général des services, Damien Raymond, directeur général adjoint, chargé du pôle Éducation et attractivité, Nelly Bansillon, directrice du développement culturel et sportif du territoire, Patricia Vilcot

Société d'édition Urban Graphic - Sarah Chantepie, Pol Scorteccia

Gérard Chevallier, pour l'autorisation de reproduire le dessin de son père Gabriel Chevallier

Scénographie de l'expositon - S-cedille, Ludivine Defranoux
Graphisme - Clémentine Breed Design
Impression - SITEP



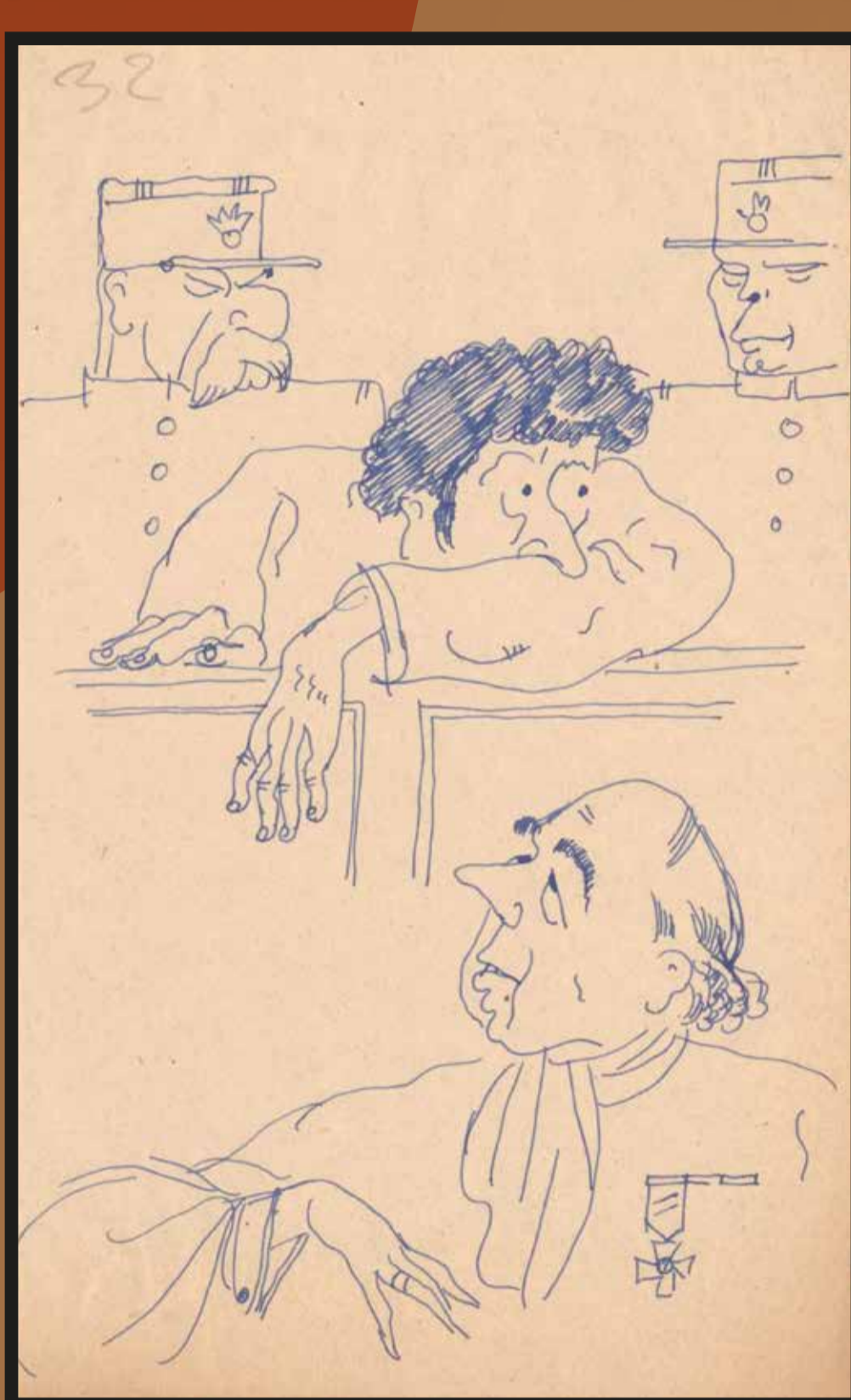
DOMINIQUE LEMARIE

DAVID ROSE

HERRENSCHMIDT

LES DESSINATEURS

Dessiner les procès



Dessin à la plume de Gabriel Chevallier, écrivain, [années 1920 - 1930].
Arch. dép. métr., 471110

Les dessins de procès apparaissent au début du XIX^e siècle avec le développement de la presse écrite. Jusqu'à l'apparition de la photographie, les journaux ne disposent en effet que des dessins pour illustrer leur propos. Le dessin de procès permet de présenter les scènes de l'audience. Son développement répond à l'intérêt du public pour l'actualité judiciaire. Son importance est encore accrue par la loi de 1881 sur la liberté de la presse, qui interdit l'emploi de « tout appareil d'enregistrement » en salle d'audience, et celle du 6 décembre 1954, qui confirme l'interdiction de prendre des photographies pendant un procès : le dessin est la seule manière de transmettre au public le déroulement de celui-ci.

C'est dans ce cadre que Jean-Claude Bauer a réalisé pour Antenne 2 des dessins couvrant la totalité des procès de Klaus Barbie (1987) et de Paul Touvier (1994) et une partie du procès de Maurice Papon (1997).

Sauf mention particulière, les dessins présentés sur ces panneaux ont été réalisés par Jean-Claude Bauer lors des procès. © ADAGP Paris.

L'intégralité des dessins du procès Barbie a été donnée aux archives départementales et métropolitaines par Jean-Claude Bauer. Ce sont 197 dessins qui illustrent les 37 audiences du 11 mai au 4 juillet 1987, que vous pouvez retrouver sur le site internet des Archives départementales et métropolitaines à partir de l'inventaire du fonds Bauer (sous-série 69FI) : archives.rhone.fr

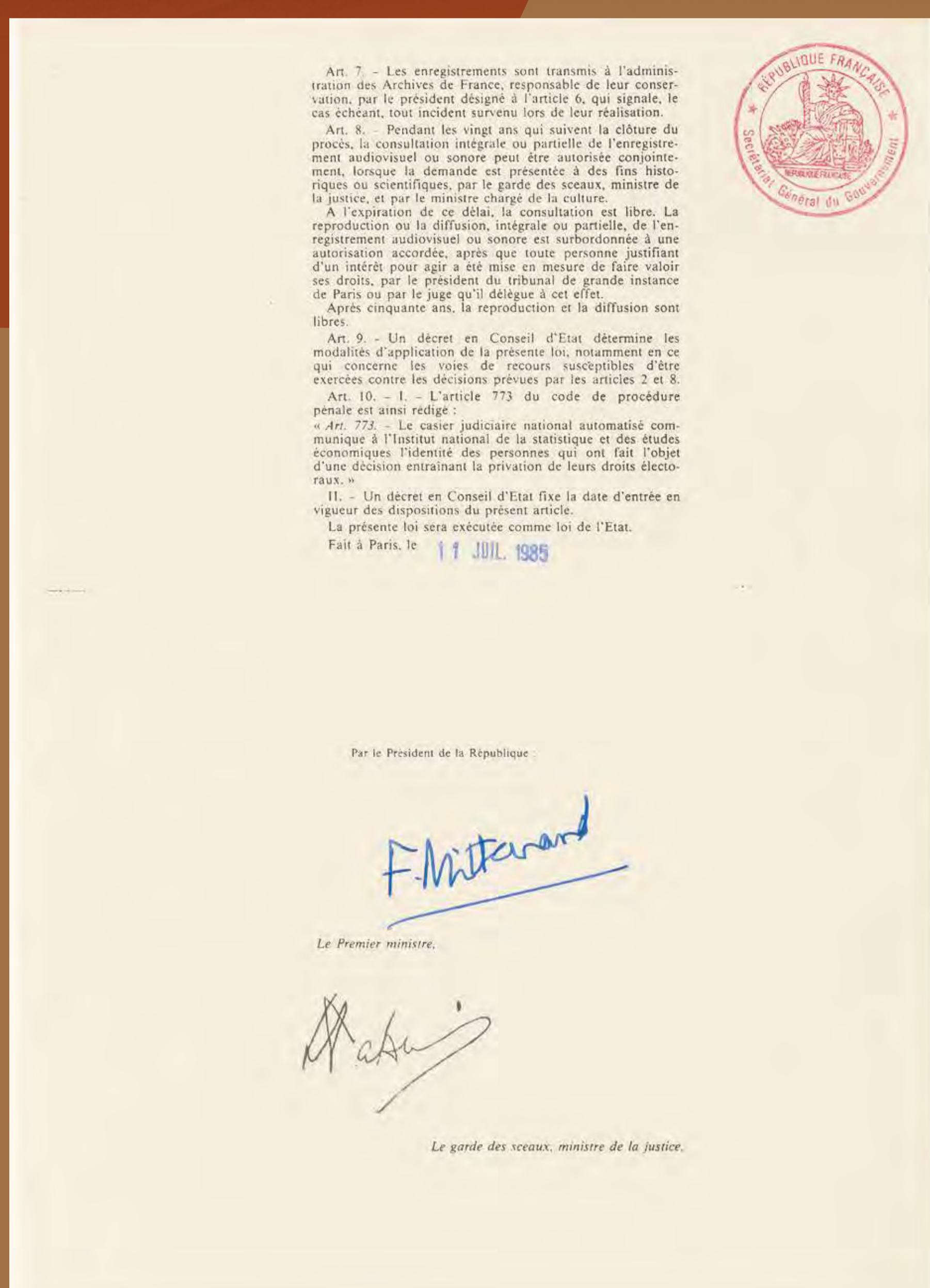
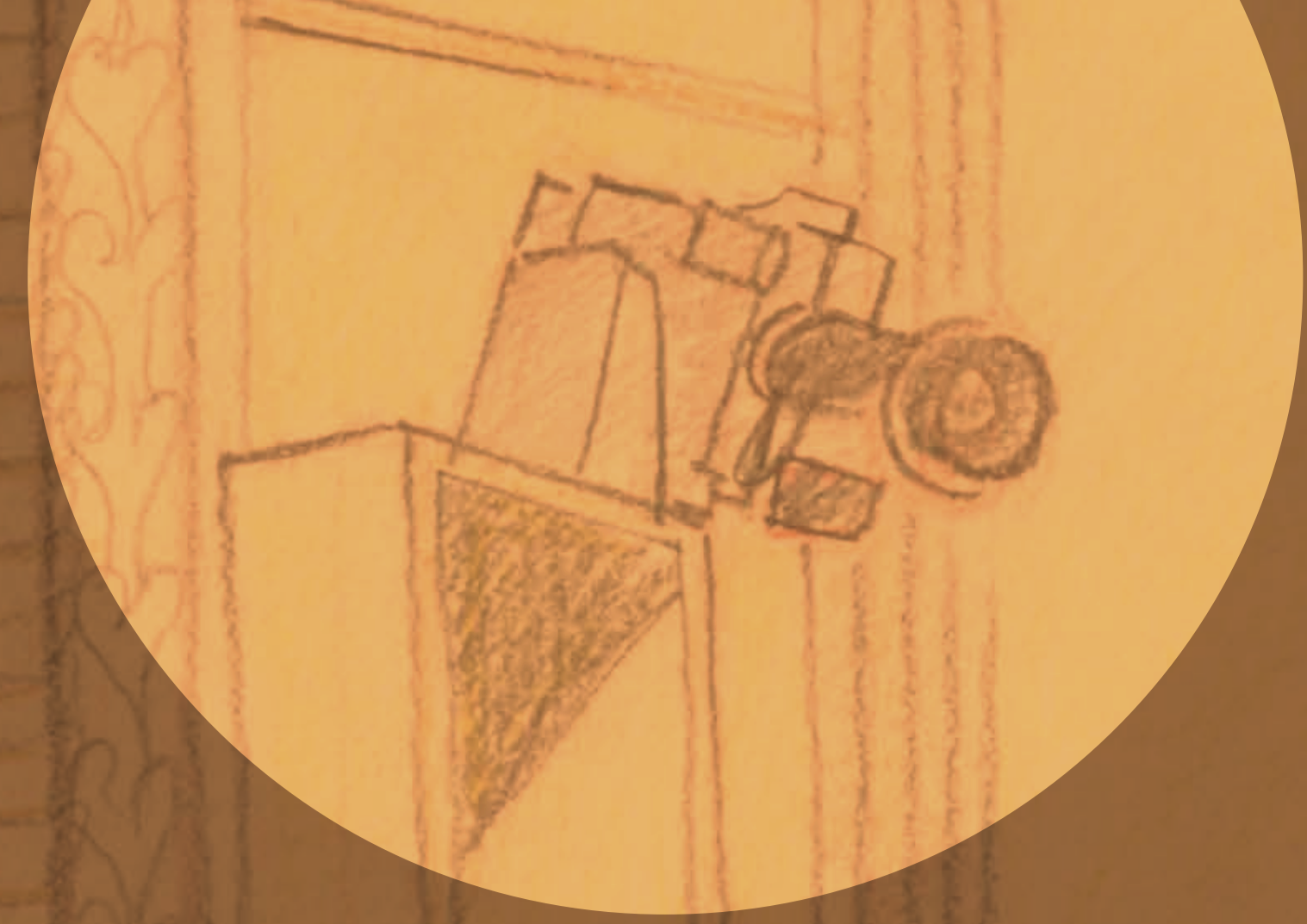
Après cinq ans d'études à l'École des Beaux-Arts de Lille, Jean-Claude Bauer entame une carrière d'illustrateur, aussi bien pour la presse nationale ou internationale (*Le nouvel Économiste*, *Télé 7 jours*, *Herald Tribune International*, *La Croix du Nord*, *Que Choisir*) que pour des revues et magazines consacrés à la jeunesse (*Pif Gadget*, *Mikado*, *Kidou*, *Kodj*). Auteur de bandes dessinées (*Rivoir et Carret*, 1980 ; *Planète randonneurs*, textes de Mickay, 2007), illustrateur d'albums pour enfants (*Le crocorille est amoureux*, textes d'Ann Rocard, 1989 ; *Les aventures de Coin-Coin*, textes de François Dimberton, depuis 2007), il a mis en images la méthode de français Alex et Zoé parue chez CLE international.

Dans un registre différent, il a illustré pendant dix ans la chronique judiciaire pour Antenne 2 puis France 2. On lui doit ainsi *Portraits de justice* (textes de Dominique Verdelhan, 1995), recueil de ses dessins exécutés sur le vif lors des multiples procès qu'il a suivis (notamment ceux de Klaus Barbie, Omar Raddad, Paul Touvier, ou encore les affaires du sang contaminé et OM-VA).



Enregistrer les procès

Dès sa nomination comme garde des Sceaux, en 1981, Robert Badinter exprime le souhait que certains procès puissent être enregistrés, afin de compléter les archives écrites. L'arrestation de Klaus Barbie en 1983 et la perspective de son procès précipitent cette réflexion.



Loi du 11 juillet 1985 tendant à la constitution d'archives audiovisuelles de la Justice.

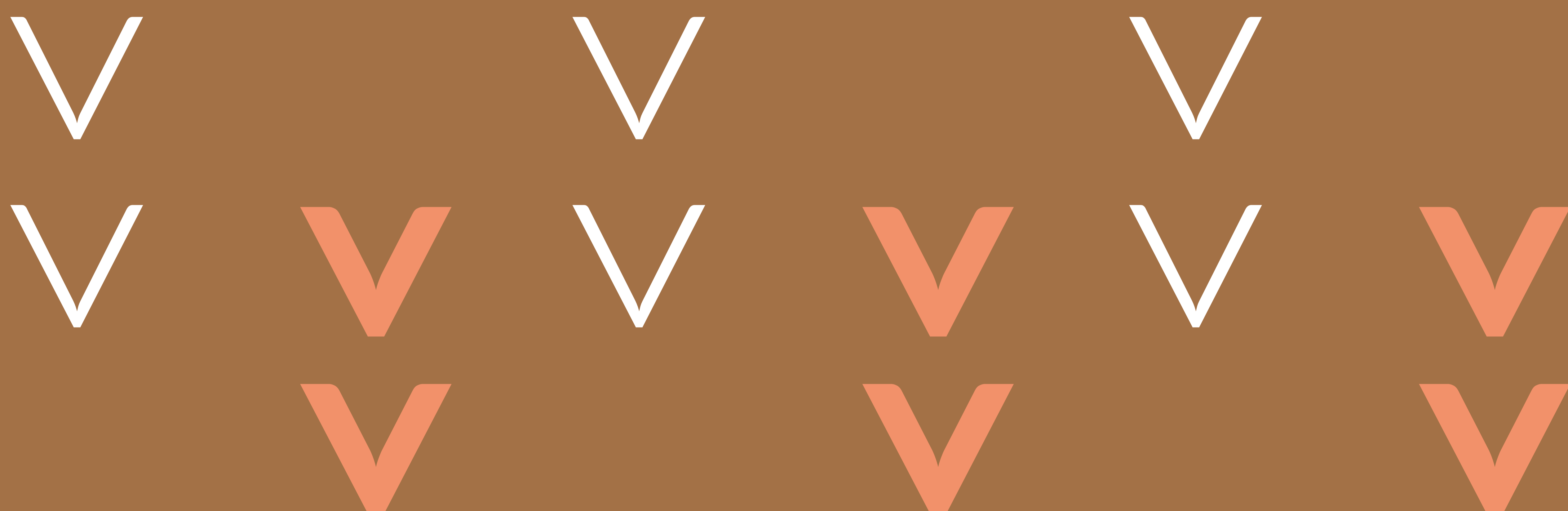
Archives nat. 20020278/5



Robert Badinter et François Mitterrand à l'audience solennelle à la Cour de cassation du 5 janvier 1982.

Service photographique de la Présidence de la République, matricule de François Mitterrand, reportage n° 4828, Archives nat. AG/5(4)/4828

La loi du 11 juillet 1985 autorise l'enregistrement sonore ou audiovisuel des audiences « à la condition que cet enregistrement présente un intérêt pour la constitution d'archives historiques de la Justice ». Le procès de Klaus Barbie en constitue la première application. Cependant, conçues pour l'Histoire et la Mémoire, les « archives audiovisuelles de la Justice » ne sont pas communicables immédiatement ; le dessin reste irremplaçable.





Klaus Barbie

Repères chronologiques

> FIN 1942-1944

Klaus Barbie est affecté à la police de sûreté de Lyon (Sicherheitspolizei) et dirige la section IV (la Gestapo) en charge de la lutte contre les résistants, communistes et juifs.

> 3 SEPTEMBRE 1944

Libération de la ville de Lyon, Klaus Barbie s'enfuit hors de France.

> 31 AOÛT 1946

Un tribunal militaire décerne un mandat d'arrêt contre Klaus Barbie.

> 29 AVRIL 1952

Klaus Barbie est condamné à mort par contumace, sous la qualification de crimes de guerre, pour des arrestations suivies de déportation perpétrées dans le département du Jura.

> 25 NOVEMBRE 1954

Klaus Barbie est une seconde fois condamné à mort par contumace, à nouveau sous la qualification de crimes de guerre, pour divers meurtres et arrestations suivies de déportation perpétrés dans la ville de Lyon et dans différentes communes du Rhône et de l'Ain.

> 3 OCTOBRE 1957

Klaus Barbie acquiert la nationalité bolivienne sous la fausse identité de Klaus Altmann-Hansen.

> 1971

Klaus Barbie est retrouvé par Beate et Serge Klarsfeld en Bolivie.

> 1^{ER} FÉVRIER 1972

La France demande l'extradition de Klaus Barbie au gouvernement bolivien.

> 11 DÉCEMBRE 1974

Le gouvernement bolivien rejette la demande d'extradition.

> 1975

Les condamnations de Klaus Barbie pour crimes de guerre sont prescrites.

> AVRIL 1980

Ouverture d'une enquête préliminaire pour établir la culpabilité de Klaus Barbie sur de nouveaux chefs d'accusation, sous la qualification de crimes contre l'humanité, imprescriptibles depuis 1964.

> 12 FÉVRIER 1982

Ouverture d'une instruction pour « crimes contre l'humanité ».

> 3 NOVEMBRE 1982

Christian Riss, premier juge d'instruction au tribunal de grande Instance de Lyon, délivre un mandat d'arrêt international à l'encontre de Klaus Barbie.

> 25 JANVIER 1983

Arrestation de Klaus Barbie en Bolivie.

> 4-5 FÉVRIER 1983

Expulsion de Bolivie, arrivée en France et inculpation de Klaus Barbie. Trois principaux chefs d'accusation : la rafle de la rue Sainte-Catherine le 9 février 1943, l'arrestation des enfants de la colonie d'Izieu le 6 avril 1944, le dernier convoi de déportation en partance de Lyon le 11 août 1944. Quatrième chef d'accusation : sévices subis par 37 résistants, 21 juifs et décès du professeur Marcel Gompel des suites de tortures.

> 1987

Fin de l'instruction qui aura duré 5 ans.

> 11 MAI 1987

Ouverture du procès devant la cour d'assises du Rhône. 37 audiences, 190 heures de débat, 9 jurés, le président de la Cour d'assises et deux assesseurs. Pour l'accusation, un avocat général (le procureur général), un substitut général, 149 parties civiles, 42 avocats dont 39 pour les parties civiles, 3 pour la défense. 120 victimes et témoins d'intérêt général. Plus de 600 journalistes, 25 chaînes de télévision.

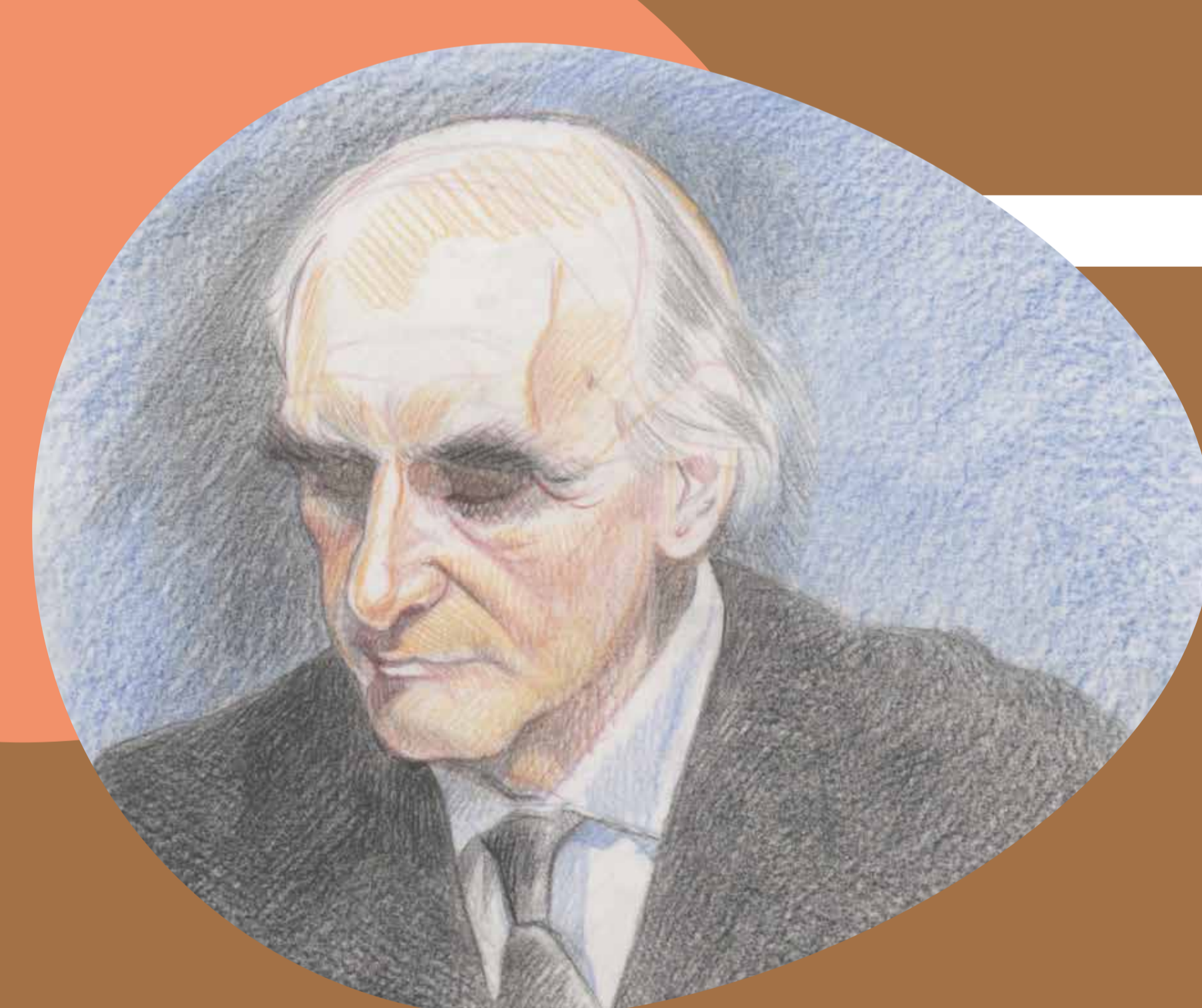
> 4 JUILLET 1987

Condamnation de Klaus Barbie à la réclusion criminelle à perpétuité après 6 heures 32 minutes de délibéré.

> 25 SEPTEMBRE 1991

Mort de Klaus Barbie en prison des suites d'un cancer. Il lui a été imputé, en France, 4 342 assassinats, 7 581 déportations de juifs ainsi que 14 311 arrestations et tortures de résistants.

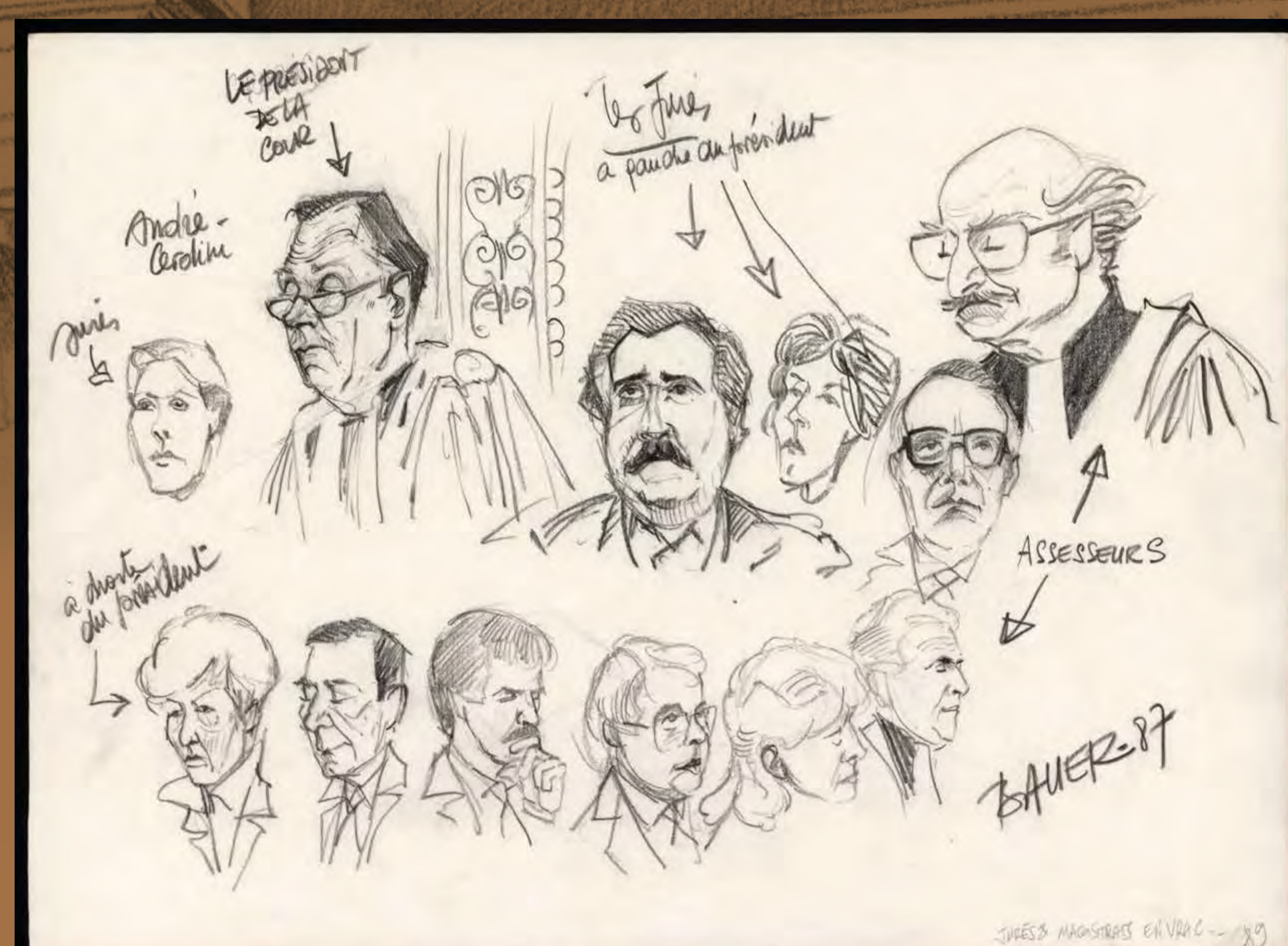
Sources : Jean-Olivier Viout, *Klaus Barbie, un enfant du fanatisme* ; www.ca-lyon.justice.fr / www.justice.gouv.fr



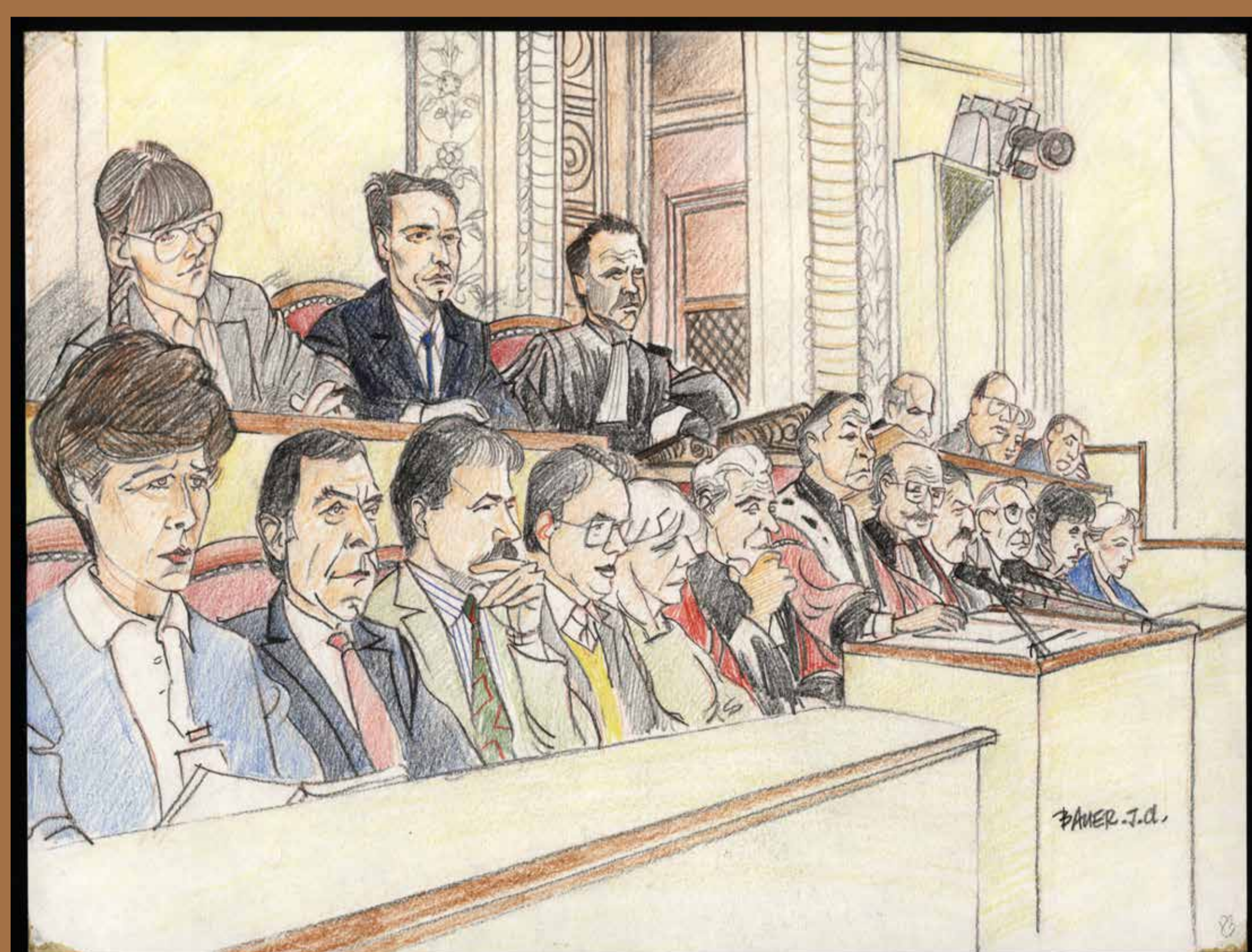
Regard immédiat

Les acteurs du procès

Le procès de Klaus Barbie est le premier où s'applique la loi sur les archives audiovisuelles de la Justice : l'enregistrement permet de tester ce qui a été pensé par le législateur. C'est aussi le premier qu'a illustré Jean-Claude Bauer. Premier procès enregistré pour l'Histoire, premier grand procès pour le dessinateur, premier procès en France pour crime contre l'humanité, c'est bien le procès d'un « regard immédiat », celui de la découverte.



Du 11 mai au 4 juillet 1987 à 0h40, dans la salle des pas perdus du Palais de Justice de Lyon transformée en salle d'audience, le président de la cour d'assises du Rhône, André Cerdini, et ses deux assesseurs, les 9 jurés, le procureur général Pierre Truche, assisté de Jean-Olivier Viout, substitut, les 3 avocats de la défense, Jacques Vergès, Jean Martin Mbemba et Nabil Bouaita, et les 39 avocats des 113 parties civiles (particuliers et associations) assistent aux 37 audiences du procès, sous l'œil attentif des dessinateurs (ici, Jean-Claude Bauer, Calvi, Renata Celnikier, Noëlle Herrenschildt, Dominique Lemarié, Plantu, David Rose).



La rafle de l'UGIF

1^{er} CHEF D'ACCUSATION Procès de Klaus Barbie

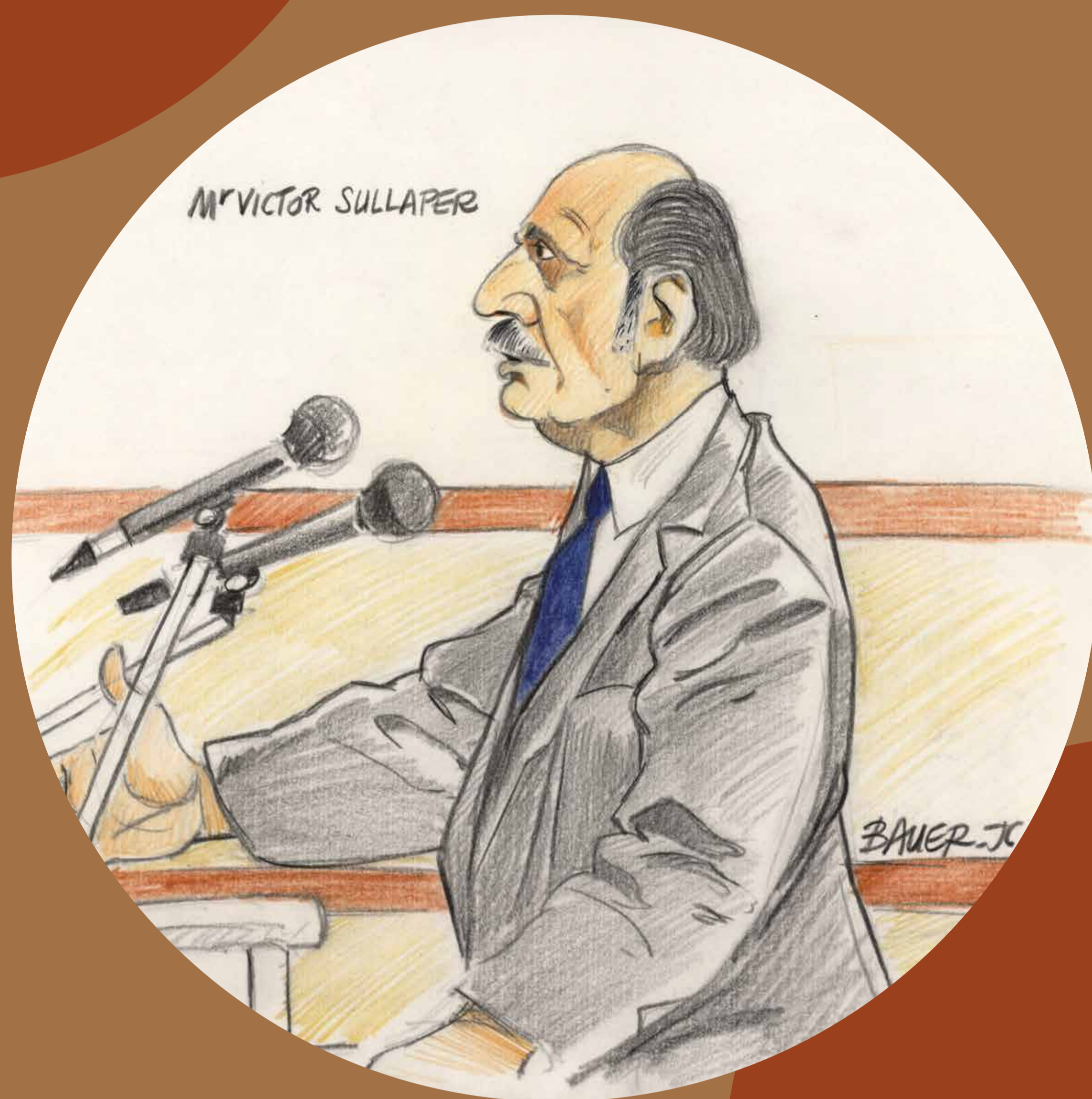
- Le 9 Février 1943 après-midi, la Gestapo allemande comprenant civile et militaire effectue une rafle au siège de l'U.G.I.F (Union Général des Israélites de FRANCE) sis au 18 rue Sainte-Catherine à LYON .
- D'après les témoins identifiés et entendus, le 9 Février 1943 écart un jour de distribution de secours aux Juifs nécessiteux . La police allemande avait mis au point un guet-apens au siège de cette association pour appréhender toutes les personnes qui pénétraient dans les locaux de l'U.G.I.F.
- Dans cette souricière, d'abord 20 Juifs puis d'autres arrivants, soit 91 personnes en tout hommes femmes et enfants, sont interpellés, arrêtés et déportés , cependant deux hommes pourront s'échapper . Dans un premier temps les prisonniers ont été dirigés vers la prison de MONTBELLIE PUIS DANS un deuxième temps transférés à DRANCY et déportés à AUSCHWITZ ou à CHERNOBIWOL.

Extrait du procès-verbal de synthèse, 14 novembre 1983.

Arch. dép. métr., 4544W25.



Gilberte LÉVY, épouse JACOB, raflée et déportée.



Victor SULLAPER, raflé et libéré.

PLAISE A LA COUR

Attendu que Madame Gilberte JACOB a été arrêtée à LYON le 9 Février 1943 dans les locaux de l'UGIF, au 22 de la rue Sainte-Catherine alors qu'elle y travaillait en qualité d'assistante sociale, au cours d'une rafle menée par la gestapo de LYON dirigée par Klaus BARBIE qui a rédigé lui-même le rapport de cette rafle.

Qu'elle a été transférée à DRANCY où elle est arrivée le 12 Février 1943 et a été déportée à BERGEN-BELSEN en Juillet 1944.

Extrait des conclusions de constitution de parties civiles, 1987.

Arch. dép. métr., 4544W67.

« Je tiens à dire que ce travail que nous faisons à l'UGIF, nous le faisons pour sauver des gens et nous avons l'impression aussi en faisant ce travail que nous avons fait là en cachant les gens, de les sauver des Allemands et de faire œuvre utile en faisant cela et je veux associer tout de même à mon témoignage tous ceux et celles qui n'en sont pas revenus et qui étaient avec moi. »

Extrait du procès, 8^e audience, 20 mai 1987.

- - - " Dès l'entrée de ces policiers de la Gestapo toutes les personnes présentes ont été alignées contre le mur les mains en l'air et tenues en respect au moyen d'armes de poing braquées sur nous . Différents coups de pieds ou gifles ont été donnés avec brutalité pour nous faire les mouvements et pour faire pour aux gens. Successivement ensuite nous avons dû présenter nos papiers d'identité . Les personnes qui possédaient le tampon "juif" sur les documents étaient placées à part, pratiquement toutes les personnes présentes étaient juives . Cependant, bien que juifs

Extrait du procès-verbal d'audition de témoin, 3 mai 1983.

Arch. dép. métr., 4544W25.

« En descendant place des Terreaux, j'ai vu une poste pas très loin et j'ai envoyé un télégramme en disant : "Monsieur Schorban qui veut dire en hébreu Monsieur Malheur est venu à la fédération des sociétés juives de France, prévenez qui de droit", ce qui a permis par la voie téléphonique d'éviter que d'autres personnes viennent dans cette souricière. Malheureusement quand je suis descendu, mon frère il est resté, il a été déporté à Auschwitz avec tout ce que cela comporte comme malheur et quand je suis venu à la maison... j'ai dit à mes parents : "Moi je suis là mais mon frère, il ne reviendra plus", on a fait la prière des morts et j'ai pris mes parents, mes sœurs et on est reparti à Chambéry parce que je ne pensais pas que la destinée pouvait me sauver une deuxième fois. »

Extrait du procès, 9^e audience, 21 mai 1987.



La rafle d'Izieu

2^e CHEF D'ACCUSATION Procès de Klaus Barbie

Archives du Musée
Mémorial de la Shoah

--- Le Six avril mil neuf cent quarante-quatre, jour du Jeudi
Saint vers neuf heures, sans motivation préalable connue, un
détachement de militaires allemands en armes, accompagnés de
personnes en civil de la Gestapo de LYON, pénètrent dans la
colonie juive du hameau de LEBLANC à IZIEU (AIN) pour effectu-
er une rafle. Les 43 enfants de la colonie, âgés de 6 à 14
ans et 7 adultes d'encadrement sont arrêtés. Un adulte, puis
un enfant réussissent à prendre la fuite. Tous les colons
sont déportés et exterminés dans les chambres à gaz d'AUSCHWITZ.
Le directeur et deux grands élèves sont fusillés à la forteresse
de REVEL. Une éducatrice, seule rescapée des camps est re-
venue physiquement et moralement diminuée.

--- Une plaque commémorative et nominative de 43 enfants
et 6 adultes est apposée sur le mur de la maison d'IZIEU (cf.
dossier photographique - Fiche n° 20). Cette plaque ne com-
porte que la liste des victimes décédées en déportation.

Extrait du procès-verbal de synthèse, 16 décembre 1983.

Arch. dép. métr. 4544W26 (pièce 608/1).



Fortunée CHOURAKI, épouse BENGUIGUI, déportée,
mère de trois enfants raflés à Izieu et déportés à Auschwitz.



Archives du Musée
Mémorial de la Shoah

Je suis la mère de Jacques né le 19 avril 1931, RICHARD né le 31 mars
1937 et Jean - Claude, né le 26 décembre 1938, qui se trouvaient à
IZIEU au Foyer des enfants Juifs, et qui ont été arrêtés et déportés
à AUSCHWITZ.

J'ai été arrêtée par les allemands le 5 mai 1943 et déportée le 31
juillet de la même année uniquement parce que je suis juive. Je n'ai
en effet jamais été mêlée à la Résistance. Mes enfants ont été placés
les trois alors à la colonie d'IZIEU, et leur sœur cadette Jeanne -kvette
chez des fermiers des environs d'IZIEU. En effet, elle était trop jeune
pour pouvoir être admise au foyer; elle n'avait en effet que deux ans.

Extrait de la plainte avec constitution de parties civiles, mai 1983.

Arch. dép. métr. 4544W27.

« J'ai été déportée en 43, le 6 mai 43. Je suis arrivée à
Auschwitz et en arrivant ils m'ont mis dans le camp
d'Auschwitz, dans un bloc d'expérience où j'ai subi deux
expériences. Je suis restée jusqu'en 45 et j'ai vu combien
de misères... Comment on peut pardonner à un criminel
comme ça ? Combien de familles il a détruit ? »

Extraits du procès, 15^e audience, 2 juin 1987.

Les allemands sont venus le jeudi saint, le six avril 1944.
N'étant pas présente au moment des faits, je ne puis relater très
exactement ce qu'il s'est passé. Ils ont emmené les 43 enfants juifs
et le jeune VACHER René Michel, qui n'étais pas juif et qui avait
été très vraisemblablement été recueilli à la colonie par mon mari.
Celui-ci, après avoir été emmené dans un camion a pu en descendre
sur l'intervention d'une parente, sur la commune de LA BRUYÈRE.

« C'est avec un cœur serré que je vais vous raconter l'histoire
de la maison d'Izieu. Avant toutes choses, j'aimerais exprimer
ici aux mères, aux parents, aux cousins, tantes, oncles,
ma profonde douleur que je partage avec eux... Je veux
vous dire et je vais dire surtout à la défense de Barbie
que Barbie a toujours dit qu'il s'occupait uniquement des
résistants et des maquisards, ça veut dire des ennemis de
l'armée allemande. Je demande : " Les enfants, les 44 enfants,
c'était quoi ? C'étaient des résistants ? C'étaient des maquisards ?
Qu'est-ce qu'ils étaient ? C'étaient des innocents ! " »

Extrait du procès, 13^e audience, 27 mai 1987.



Le convoi du 11 août 1944

3^e CHEF D'ACCUSATION Procès de Klaus Barbie

Le 9 Février 1943 après-midi, la Gestapo allemande comprenant civils et militaires effectue une rafle au siège de l'U.O.U.F (Union Générale des Israélites de FRANCE) sis au 12 rue Sainte-Catherine à LYON.

D'après les témoins identifiés et entendus, Le 9 Février 1943 était un jour de distribution de secours aux Juifs nécessiteux. La police allemande avait mis au point un guet-apens au siège de cette association pour appréhender toutes les personnes qui pénétraient dans les locaux de l'U.O.U.F.

Dans cette souricière, d'abord 30 Juifs puis d'autres arrivants, soit 88 personnes en tout hommes femmes et enfants, sont interpellés, arrêtés et déportés, cependant deux hommes parviennent à s'échapper. Dans un premier temps les prisonniers ont été dirigés vers la prison de MONTLUC puis dans un deuxième temps transférés à DRANCY et déportés à AUSCHWITZ ou à CHOLM-SOBIOR.



Extrait du procès-verbal de synthèse, 4 juin 1984.

Arch. dép. métr., 4544W21 (pièce 607/1).



Francine GUDÉFIN,
résistante, torturée et déportée.

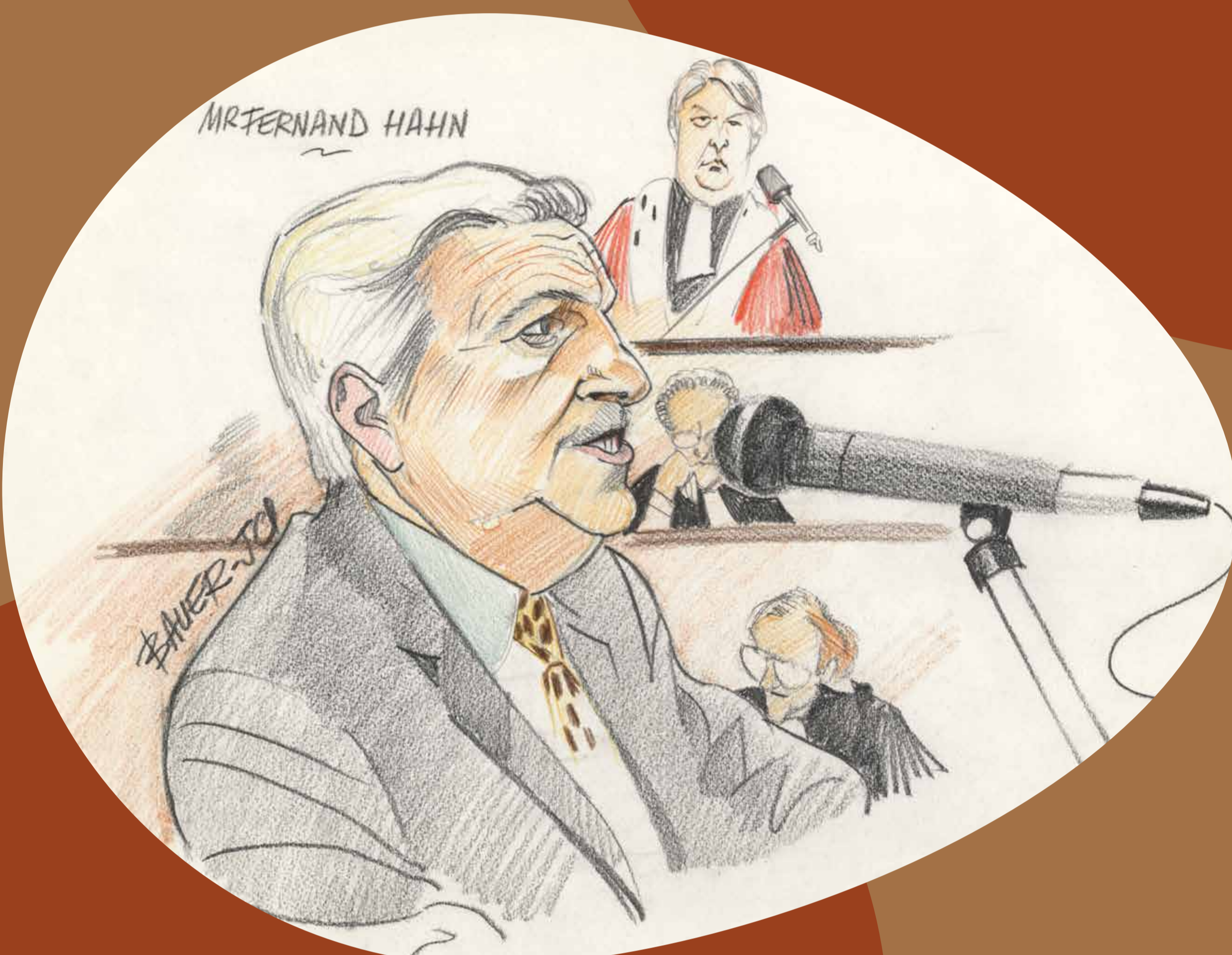
---Ce premier interrogatoire fait de coups violents a entraîné des blessures graves à la tête puisqu' j'en reste encore défigurée. A un moment sa tête a heurté au niveau de l'oreille le coin d'un fauteuil. Et sous les coups sans doute à la suite d'une réaction physique de peur je me suis mise à uriner dans le bureau ce qui a entraîné des réactions encore plus violentes de mes tortionnaires. Mes bourreaux se succédaient les uns après les autres pour essayer de me faire fléchir et de me faire parler. J'en ai vu au moins une vingtaine dans le bureau qui s'occupaient de moi à tour de rôle. A un moment Francis ANDRE m'a dit "Tu vas aller crever en Allemagne et ton frère on va le fusiller à 9 heures ce soir! En effet, son frère Pierre avait été arrêté

Extrait du procès-verbal d'audition de témoin, 16 mai 1984.

Arch. dép. métr., 4544W21.

« Moi, j'avais fait vraiment une idée que je m'en sortais pas, que j'allais mourir, que j'allais jamais revenir, alors j'ai dit "tu vendras pas tes camarades, tu diras rien, ben tu souffres un peu plus et un peu moins et ben ça fait rien, tu sais rien, tu sais rien!" »

Extrait du procès, 17^e audience, 4 juin 1987.



Fernand HAHN,
résistant, déporté.

.....Le 22 Novembre 1985 à ST-VIVIEN de BLAYE (33) Mr. HAHN, Fernand se rappelle que dans le courant de Juin44 il a été transféré de la prison St-Paul avec d'autres détenus pour prendre un convoi ferro-

viaire à PERRACHE. Sur le quai de la gare, le nommé BARBIE a harangué la foule des détenus en français en disant notamment : "Je vous envoie dans un endroit d'où l'on ne revient pas, vous ne verrez pas la fin de la guerre, vous serez morts avant... Êtes bien que c'est le chef du S.D. de LYON, BARBIE qui vous envoie."

.....Il se souvient bien du nom prononcé et de l'apparence physique et vestimentaire de l'orateur, mais ne peut le reconnaître formellement.

.....Il est prêt à témoigner de cet événement au procès.

(PIECE N° 41)

Extrait du procès-verbal de synthèse, 5 juin 1984.

Arch. dép. métr., 4544W22 (pièce 602/1)

« Il riait et il disait : "vous êtes tous là, je vous certifie qu'aucun de vous ne rentrera vivant", et après, il nous a fait monter dans les wagons... Il disait qu'il était chef du S. D. ... »

Extrait du procès, 17^e audience, 4 juin 1987.



Alice JOLY, épouse VANSTENBERGHE,
résistante, torturée.

.....M^{me} JOLY épouse VANSTENBERGHE Alice docteur en retraite -- dépose plainte contre l'inculpé. Victime directe, arrêtée sans aucune preuve de son appartenance à la résistance, elle fut atrocement torturée par BARBIE et ses hommes. Elle rapporte les crimes commis par -- Klaus BARBIE qu'elle a pu constater. Elle peut reconnaître l'inculpé -- d'une façon formelle grâce à une caractéristique de la configuration -- des plissures de son oreille qu'elle avait remarquée lors des séances de tortures. Depuis, de graves séquelles sont restées au témoin. Elle a fourni une photocopie du diagnostic de ses infirmités. -- -- -- -- -- (PIECE N° 8) -- -- -- -- --

Extrait du procès-verbal de synthèse, 5 juin 1984.

Arch. dép. métr., 4544W22 (pièce 602/1).

« Eh bien moi, je me considère ici comme en mission Monsieur le Président. J'ai reçu des lettres de femmes que je ne connais pas, qui m'ont écrit "Allez-y, parlez pour ceux qui ne sont plus là". Je viens ici raconter des faits précis, je ne fais pas de la philosophie, je ne suis pas un auteur, ni un romancier. »

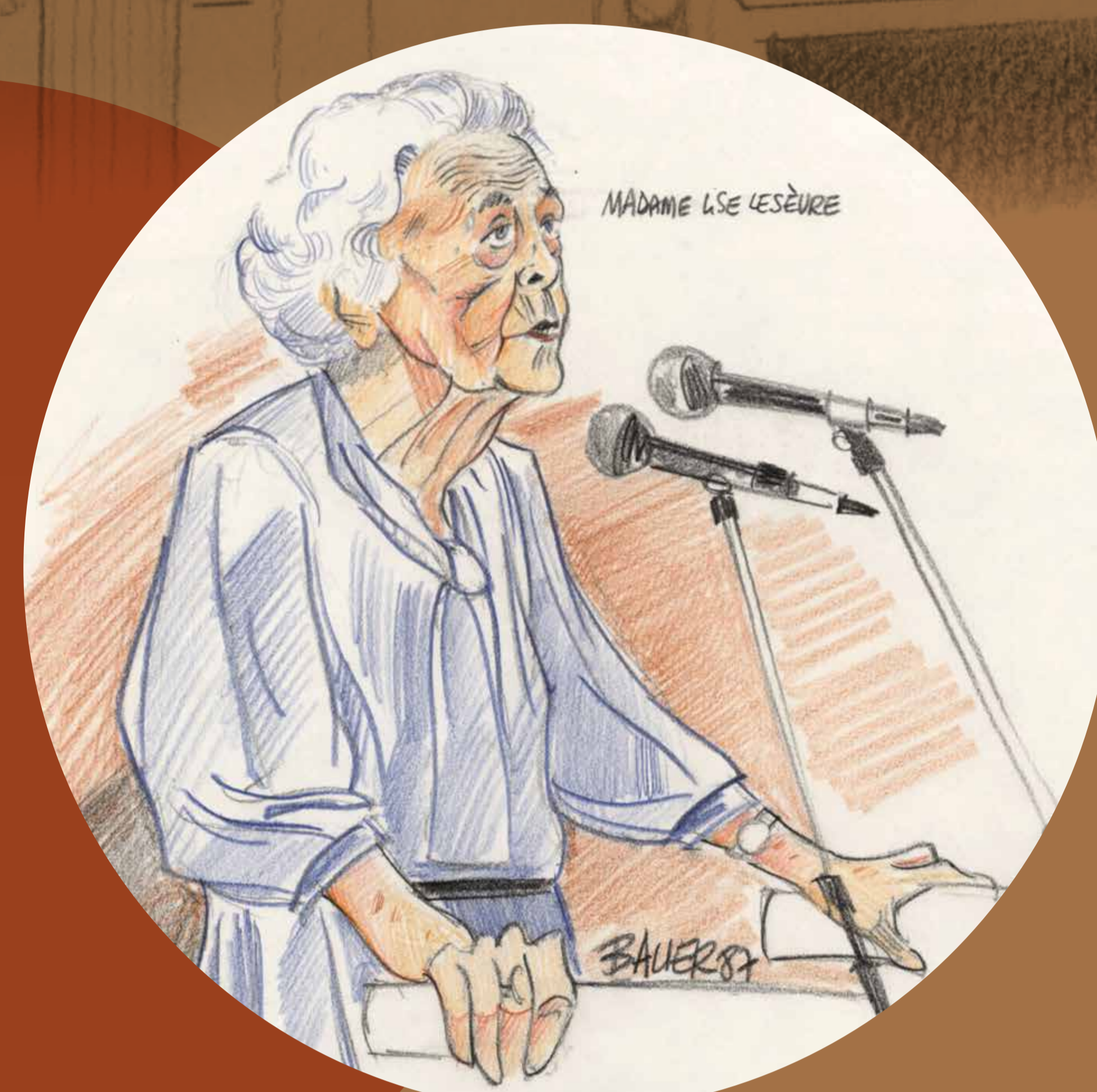
Extrait du procès, 16^e audience, 3 juin 1987.



Les témoins de tortures et témoins d'intérêt général



Simone KADOSCHE, épouse LAGRANGE, arrêtée, torturée, déportée à 13 ans.



Elisa BOGATTO, veuve LESÈVRE, résistante, torturée, déportée.

.....Le 5 Mai 1983, à PARIS, nous procédons à l'audition de Mme BOGATTO Veuve LESÈVRE, Elisa. Victime de BARBIE, Klaus qui l'a fait arrêter, torturer et déporter avec toute sa famille pour faits de résistance. Elle dépose plainte contre l'inculpé et souhaite témoigner à son procès. Elle reconnaît BARBIE sur les clichés photographiques.Elle reproche à cet individu d'avoir arrêté sans motif son mari, son fils et d'avoir causé leur fin après les avoir torturés. Elle-même a subi 19 jours d'interrogatoire (dont 9 en chambre de torture). Elle a été incarcérée à la prison de MONTLUC (cellule 27). Elle décrit BARBIE comme un sadique. Elle a donné une photocopie de la déposition d'un camarade de déportation de son fils. (PIÈCE N° 7)

Extrait du procès-verbal de synthèse, 5 juin 1984.
Arch. dép. mètr., 4544W22 (pièce 402/1).

« Barbie était toujours armé d'une schlague, d'un nerf de bœuf, et frappait sur tout ce qui était à sa portée et quand il n'avait personne à frapper, il frappait ses bottes, si bien qu'on l'identifiait quand il arrivait parce qu'on entendait les claquements de fouet qu'il donnait sur ses bottes. Barbie était un sauvage, je ne saurai assez jamais le répéter. »

Extrait du procès, 10^e audience, 22 mai 1987.

.....Madame LAGRANGE née KADOSCHE Sisy arrêtée avec ses parents sur dénonciation pour fait de résistance et juive, le 6 juin 1944, a fait partie avec sa mère, du convoi du 28 juin 1944 de LYON et du 30 juin 1944 de DRANCY.Sa mère a été gazée le 23 août 1944 à AUSCHWITZ. Son père a quitté LYON par le dernier convoi, celui du 11 août 1944. Il a été fusillé le 19.1.1945 pendant la marche de l'évacuation du camp d'AUSCHWITZ.Elle a également eu deux neveux ABERGEL, Simon et Joseph qui ont fait partie du convoi du 11 août 1944. Ils ont été aussi gazés à l'arrivée au camp car ils étaient âgés respectivement de 15 et 16 ans à l'époque.LAGRANGE, Sisy, a été personnellement torturée plusieurs fois par Klaus BARBIE qui voulait lui faire dire où se trouvaient ses frères et sœurs.Elle a formellement reconnu Klaus BARBIE en 1972 lors de l'émission télévisée par la déformation qu'il présente à une oreille.(Pièce n°11)

Extrait du procès-verbal de synthèse, 9 octobre 1980.
Arch. dép. mètr., 4544W1.

« Mes tortures ne sont pas celles des personnes qui sont passées avant, mais elles n'en sont pas moindres, c'étaient celles qu'on infligeait à une gosse de 13 ans et devant ses parents ; vous savez, ce sont des choses qui nous restent en nous, ce sont des souvenirs qui nous restent pour toujours. »

Extrait du procès, 10^e audience, 22 mai 1987.



Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ, résistante et déportée à Ravensbrück, évoque la vie dans les camps.

« Ce n'était plus le monde des humains. Ce n'était plus le monde des humains et tout ce qui a suivi n'a cessé de nous l'apprendre. Et nous avons commencé à entrevoir ce qu'était la réalité des camps de concentration, c'est-à-dire que nous n'avions plus aucun droit, nous n'étions plus des personnes humaines, le délai de survie qui nous était donné, nous ne savions pas encore bien pourquoi, il nous était donné dans une condition qui était bien en dessous de celle des esclaves ; nous étions déjà, nous l'entrevoiyions, ces "Untermenschen", ces sous-hommes, il fallait que nous l'apprenions à nos dépens. »

Extrait du procès, 19^e audience, 9 juin 1987.



Les moments clés



À propos de l'absence de Klaus Barbie pendant les débats.

Discours du procureur général TRUCHE s'adressant aux jurés.

« Je crois que c'est la seule victoire de la démocratie sur le nazisme, c'est que même en l'absence de quelqu'un, en votre conscience comme vous l'avez promis, et parce que intimement vous savez que c'est ce qu'il faut faire, vous allez peser les charges indépendamment de l'absence et les peser pour vous forger une intime conviction, c'est votre devoir et c'est surtout l'honneur de la Justice. Je vous demande donc, Monsieur le Président, de passer outre aux débats et que les audiences se poursuivent en l'absence de l'accusé. »

Extrait du procès, 3^e audience, 13 mai 1987.

« Le symbole de ce procès, c'est que le nazisme n'aime pas la lumière et ne peut agir que dans l'ombre. Ce qui me paraît essentiel dans ce procès, ce n'est pas la présence de Barbie mais la présence émouvante de toutes les victimes que nous avons vues depuis plusieurs jours... »

Extrait du procès, 12^e audience, 26 mai 1987.

Klaus Barbie ne sera contraint de venir dans le prétoire que pour les confrontations qui n'ont pu se faire lors de l'instruction.

Mario BLARDONE, résistant, torturé pendant dix-huit jours par Klaus Barbie, déporté.



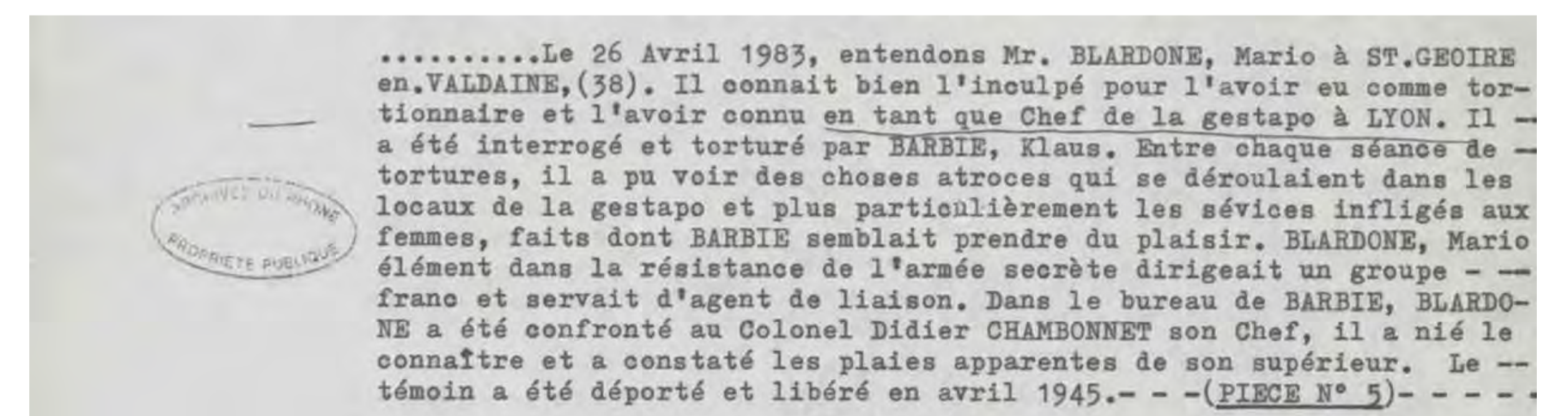
« Ce n'est pas la question de tortures personnelles pour moi, c'est surtout ce que j'ai vu...

C'est tellement incroyable, vous êtes marqué toute votre vie par cette chose...

Je veux quand même le regarder dans les yeux, je veux le regarder dans les yeux, ses yeux glacials, cette bouche, il comprend le français, vous faites pas du souci parce que moi il m'a interrogé en français...

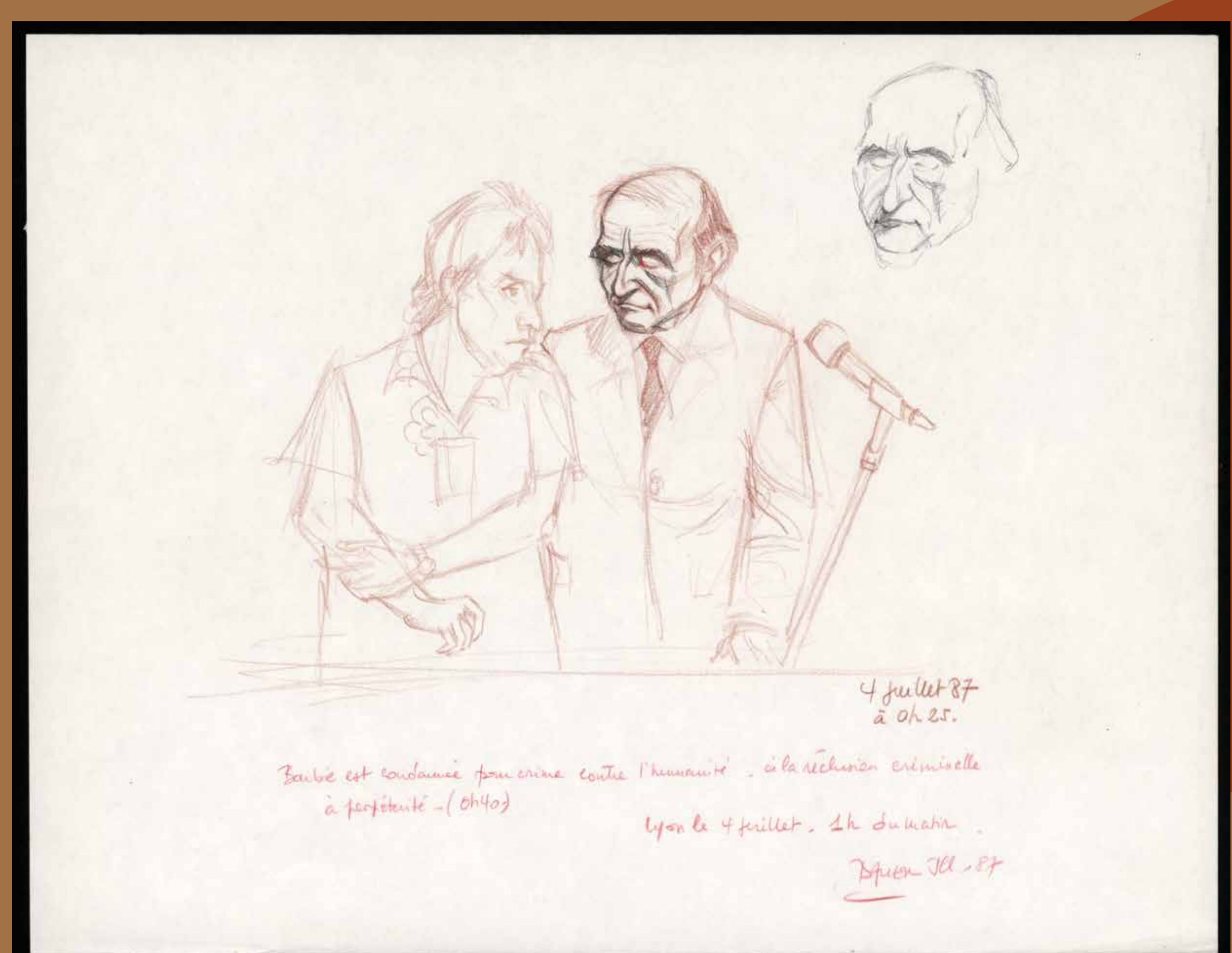
Formellement, je reconnais l'accusé... »

Extrait du procès, 12^e audience, 26 mai 1987.



Extrait du procès-verbal de synthèse, 5 juin 1984.

Arch. dép. métr... 4544W22 (pièce 602/1).



VERDICT

Le président de la cour d'assises de Lyon, Monsieur André CERDINI.

« Attendu qu'il résulte de la même déclaration de la cour et du jury, qu'à la majorité de 8 voix au moins, il n'existe pas de circonstances atténuantes en faveur de l'accusé, attendu que les faits ci-dessus déclarés constants par la cour et le jury sont prévus et réprimés par les articles déjà cités du Code pénal... condamne à la majorité Klaus Barbie à la peine de la réclusion criminelle à perpétuité et le condamne également aux dépens. »

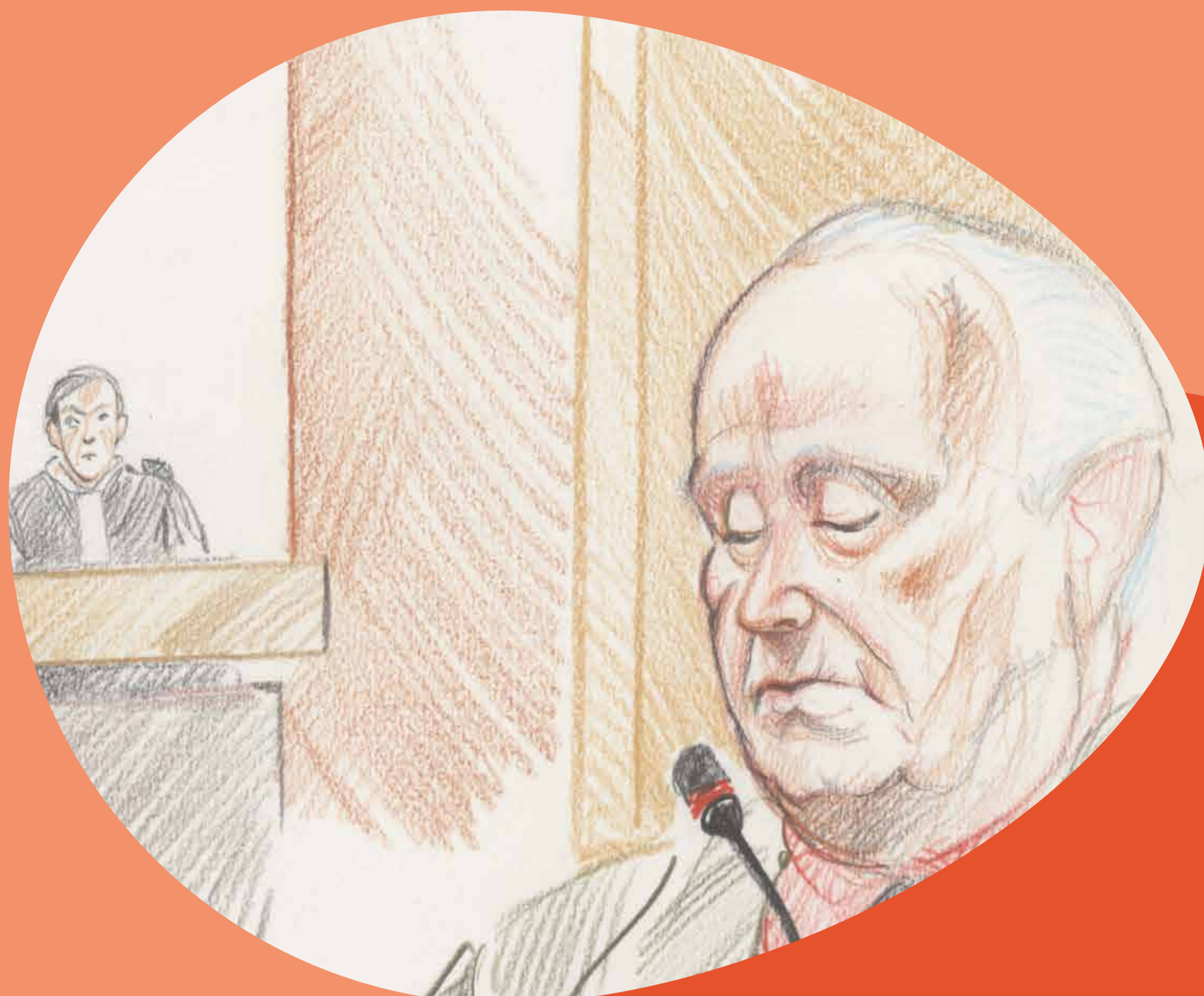
Extraits du procès, 37^e audience, 4 juillet 1987, 0h39.



Regard d'expérience

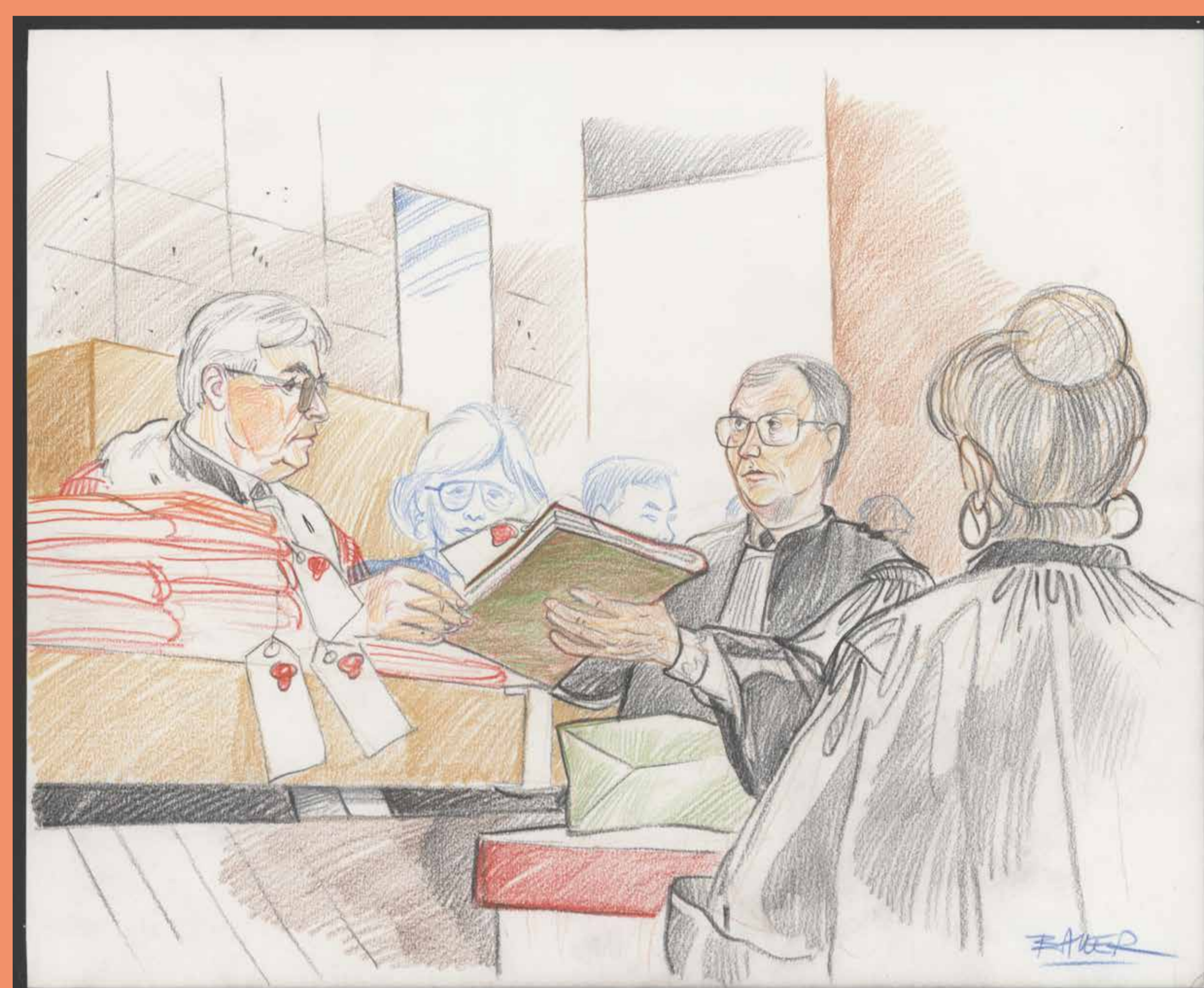
Procès de Paul Touvier

Avec les procès de Paul Touvier et de Maurice Papon, l'enregistrement des archives audiovisuelles de la Justice tire profit de l'expérience de 1987. C'est aussi le cas pour Jean-Claude Bauer auquel Antenne 2 fait de nouveau appel ; il s'autorise une plus grande variété de composition, au-delà des portraits des magistrats et des témoins.



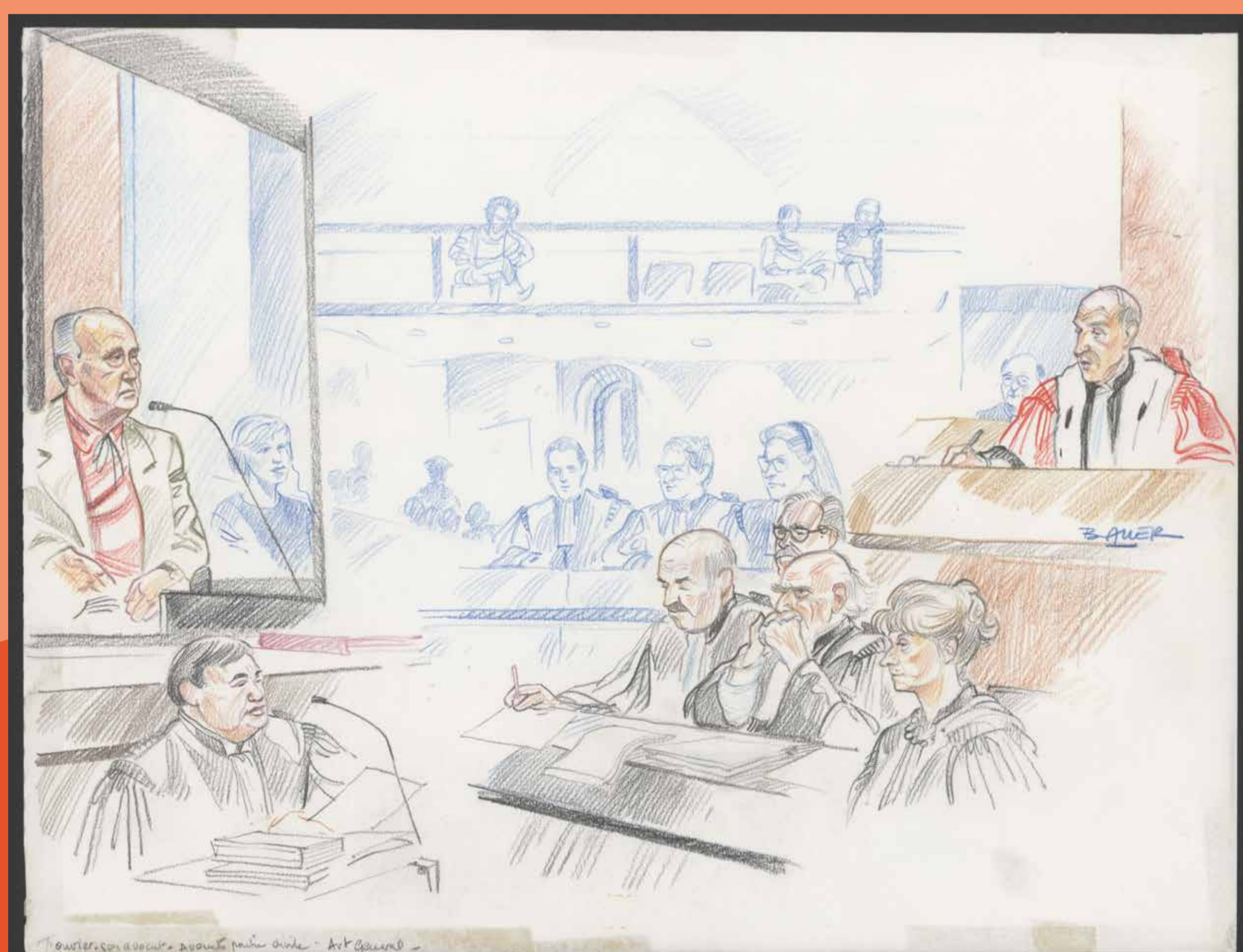
« Le 29 juin 1944, dans la matinée, le maire de Rillieux, une commune de la banlieue lyonnaise, avertissait les services de police de la découverte de sept cadavres au bord d'un chemin longeant le mur du cimetière... Les corps étaient allongés sur le dos, portant de multiples traces de balles tant à la tête qu'à la poitrine. Les enquêteurs notaient qu'ils présentaient tous "un profil juif". Sur chaque cadavre, sauf un, avait été posé un rectangle de carton blanc portant inscription d'un nom et d'une initiale : L. Glaeser, L. Krzyzkowski, Schlusemann, C. Ben Zimra, Emile Zeizig, S. Prock. Le septième cadavre ne sera jamais identifié... Le commissaire Faury établissait le 14 juillet 1944 un rapport d'enquête : pour lui, cette exécution collective avait été une mesure de représailles exercées contre des juifs à la suite de l'assassinat commis la veille sur la personne de Philippe Henriot, secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande de Vichy. Il avait tout lieu de croire que les auteurs des meurtres appartenaient à la Milice française, bien qu'il n'ait pu obtenir de renseignements auprès de cet organisme. »

Extrait des minutes du Greffe de la cour d'appel de Versailles, première chambre d'accusation, arrêt du 2 juin 1993.



Le président Henri Boulard fouille dans les cartons d'archives, brise les scellés et extrait un cahier vert, où de nombreuses annotations prouvent l'antisémitisme toujours actuel de l'accusé, malgré ses dénégations : « Sinistre commerçant juif... Ordures juives... Cinéma juif... »

Extrait du procès, 30 mars 1994.



Vingt-huit avocats défendent les parties civiles, descendants des fusillés ou associations :
Maîtres Ianucci, Jakubowitz, Klarsfeld (Arno),
Leclerc, Levy, Libmann, Nordmann, Zaoui,
Zelmati...

76 dessins ont été réalisés par Jean-Claude Bauer pour le procès Touvier, du 17 mars au 20 avril 1994.



Regard d'expérience

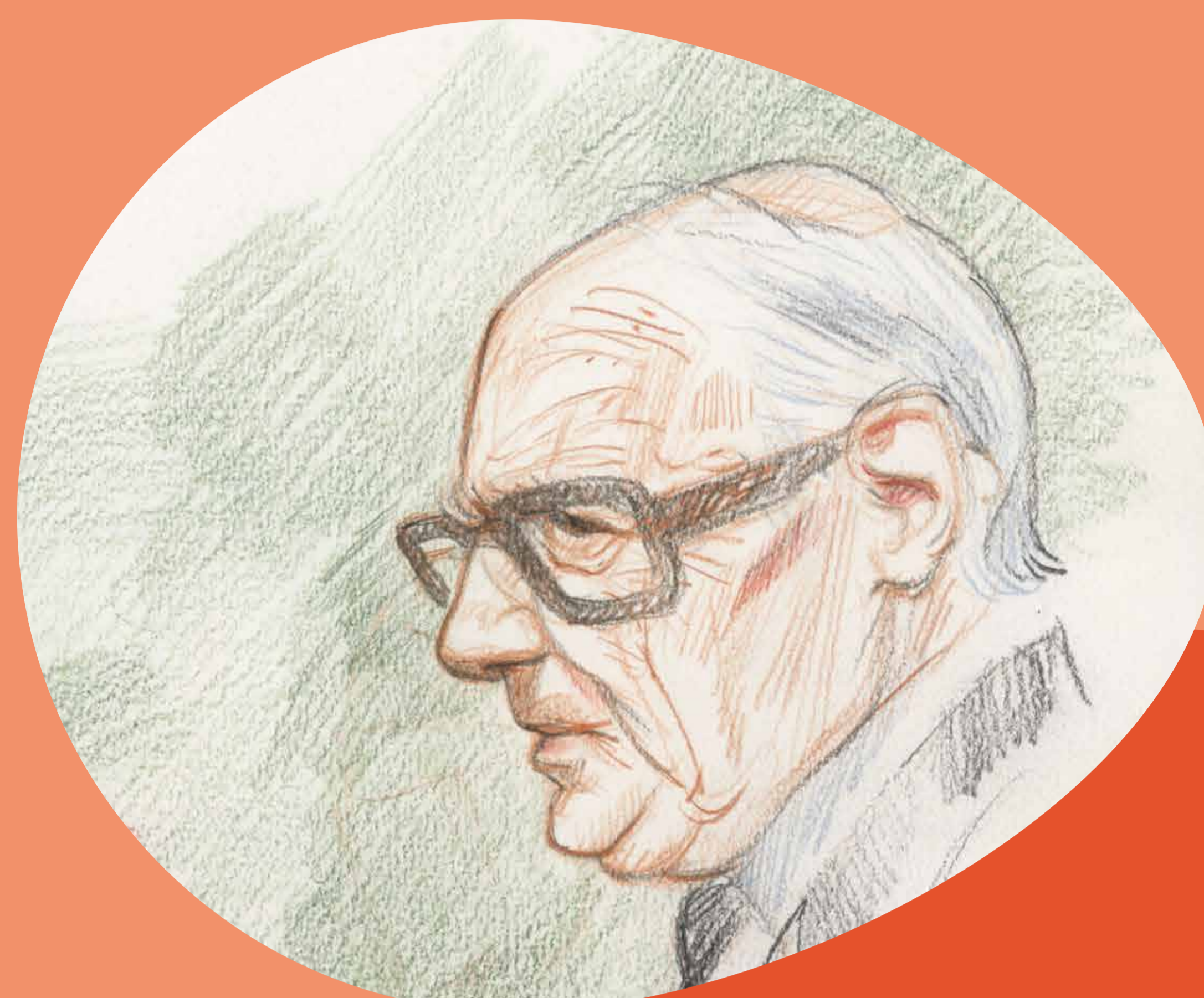
Procès de Maurice Papon

Maurice PAPON (1910-2007)

En 1942, Maurice Papon est secrétaire général de la préfecture de la Gironde à Bordeaux et chef du service des questions juives. En 1981, *Le Canard enchaîné* révèle sa responsabilité dans la déportation de 1 690 juifs de Bordeaux à Drancy entre 1942 et 1944.

En 1983, il est inculpé pour crime contre l'humanité et en 1995, renvoyé en cour d'assises pour complicité de crime contre l'humanité dans l'organisation de 4 convois de déportation.

Le procès s'ouvre le 8 octobre 1997 à la cour d'assises de Bordeaux.



Le mercredi 1^{er} avril, 94^e et dernière journée d'audience, Maurice Papon prend une dernière fois la parole :

« Me voici donc, pour la dernière fois, devant vous, cour et jury populaire, après six mois d'audience, quinze ans de procédure portant sur des événements vieux de cinquante-six années, en l'absence de la plupart des témoins contemporains de ce temps qui figuraient parmi les premiers résistants de France, dans un procès baptisé "historique" par des responsables qui n'ont point vécu les malheurs de la patrie... »

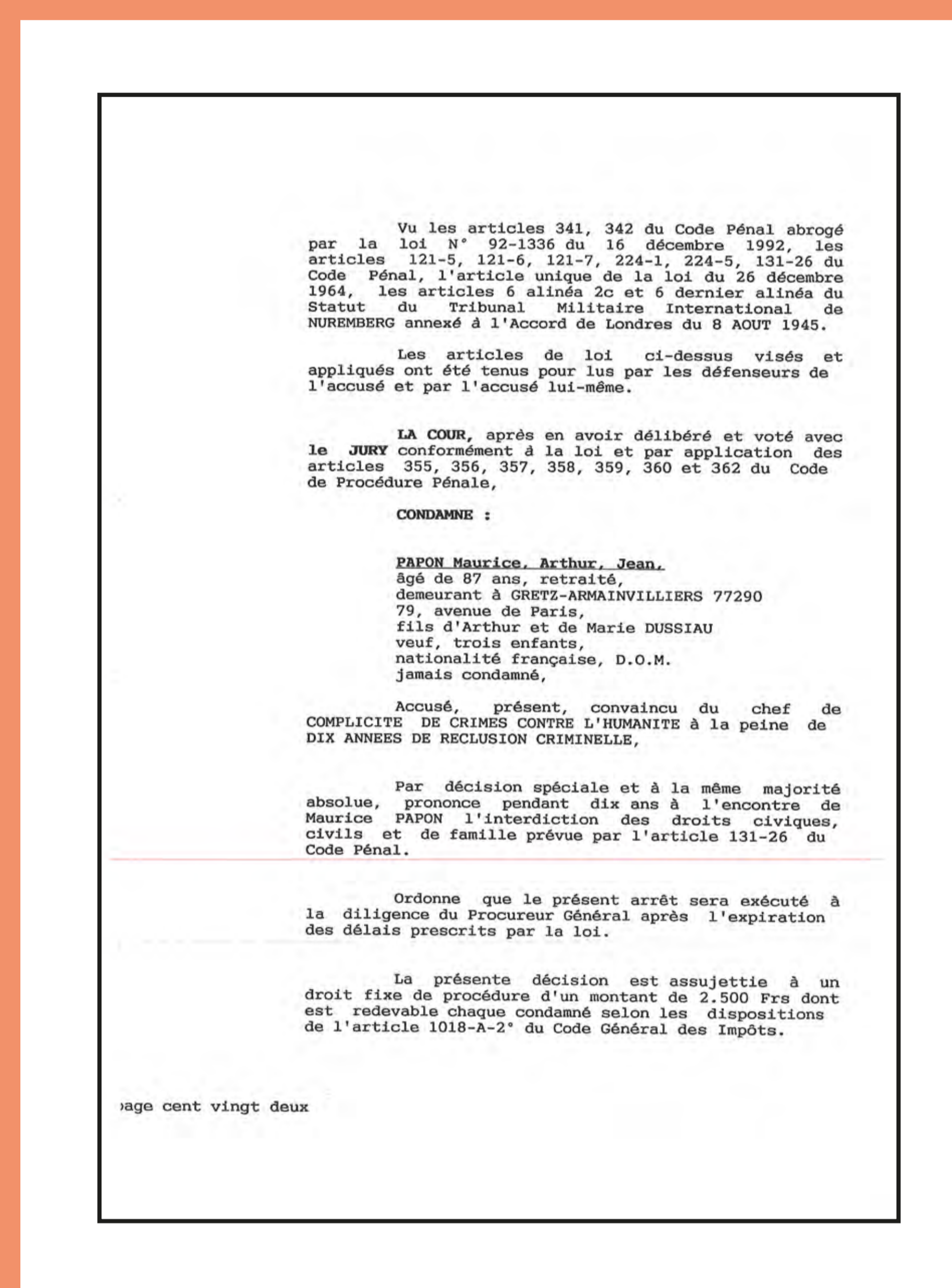
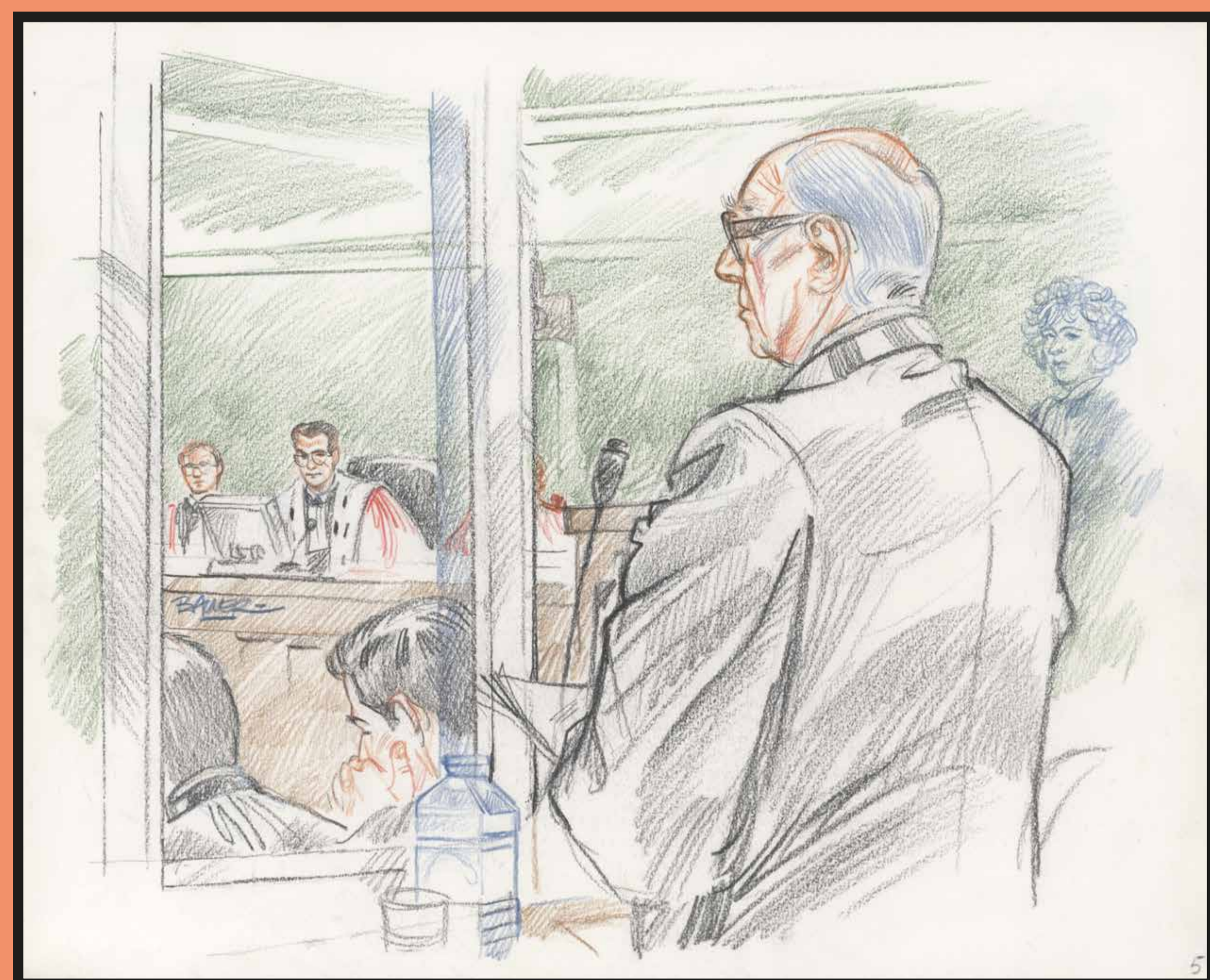
Autour du président de la cour d'assises de Bordeaux, Jean-Louis Castagnède, figurent 9 jurés (5 hommes et 4 femmes), Henri Declaux, procureur général, et 25 avocats dont Maîtres Boulanger, Favreau, Jakubowitz, Klarsfeld (Arno), Levy, Nordmann, Touzet, Zaoui... pour représenter 50 parties civiles et 135 témoins appelés. Le dossier comprend près de 50 000 documents.

À 13h37, jurés et magistrats se retirent pour délibérer pendant 19 heures.

Le verdict est prononcé le 3 avril 1998.

Un carnet de 7 dessins illustre les audiences des derniers jours du procès de Maurice Papon (24 mars-2 avril 1998), uniques journées de présence du dessinateur Jean-Claude Bauer qui couvre le procès pour l'agence France Presse.

Le 24 mars 1998, Maître Jean-Marc Varaut, défenseur de Maurice Papon, entame une plaidoirie de 17 heures sur les raisons du procès, l'examen des faits, la notion de complicité, le crime contre l'humanité.



Extrait de l'arrêt du 2 avril 1998. AD Gironde, 5362W639.

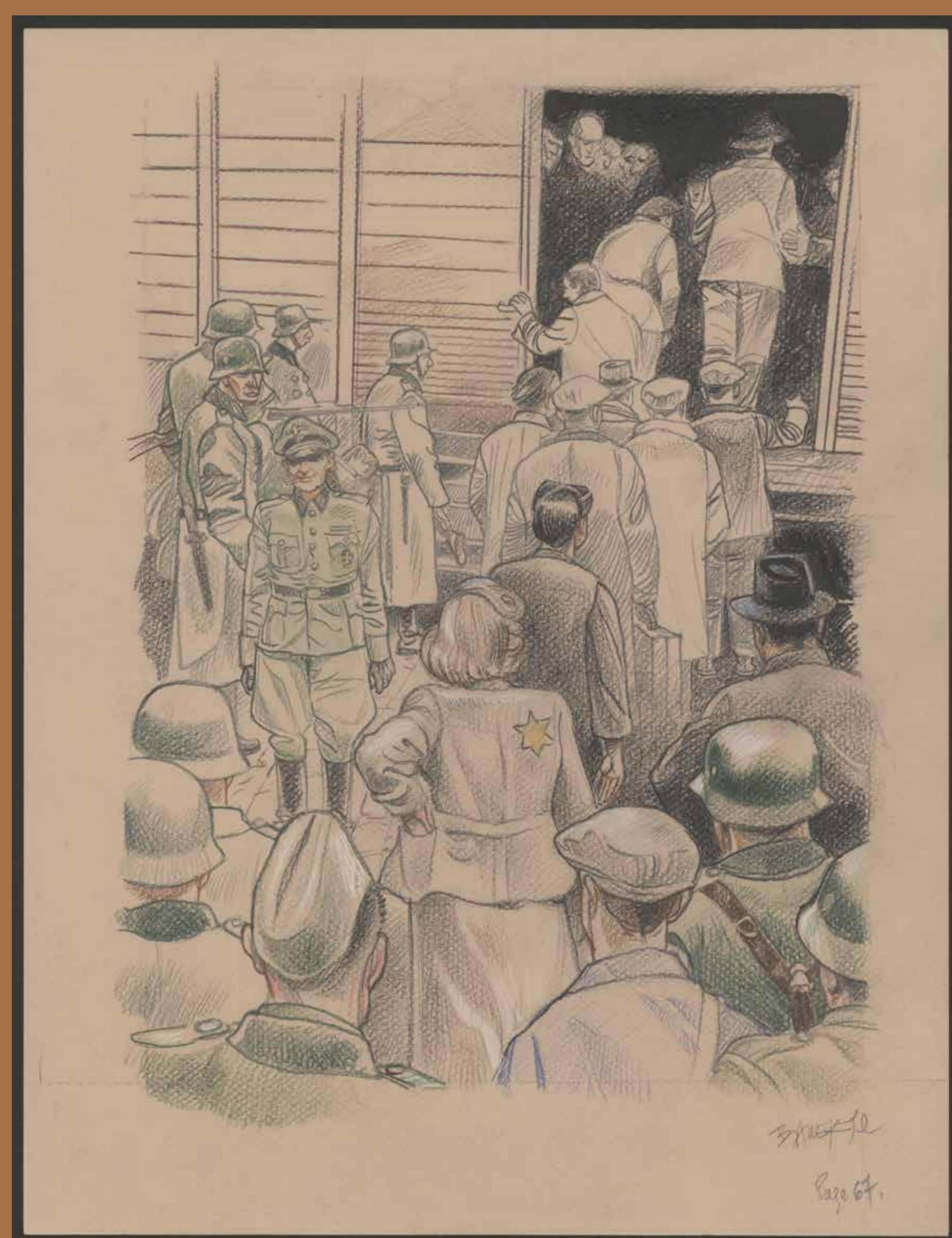
Regard réfléchi

La bande dessinée *Klaus Barbie, La route du Rat*



Beate et Serge Klarsfeld

35 ans après les faits, la publication de la bande dessinée de Frédéric Brrémaud et Jean-Claude Bauer consacrée à l'arrestation et au procès de Klaus Barbie témoigne d'un regard rétrospectif et d'une volonté de transmission.



« La BD peut être un excellent moyen d'expression pour la transmission de la Mémoire et de l'Histoire.

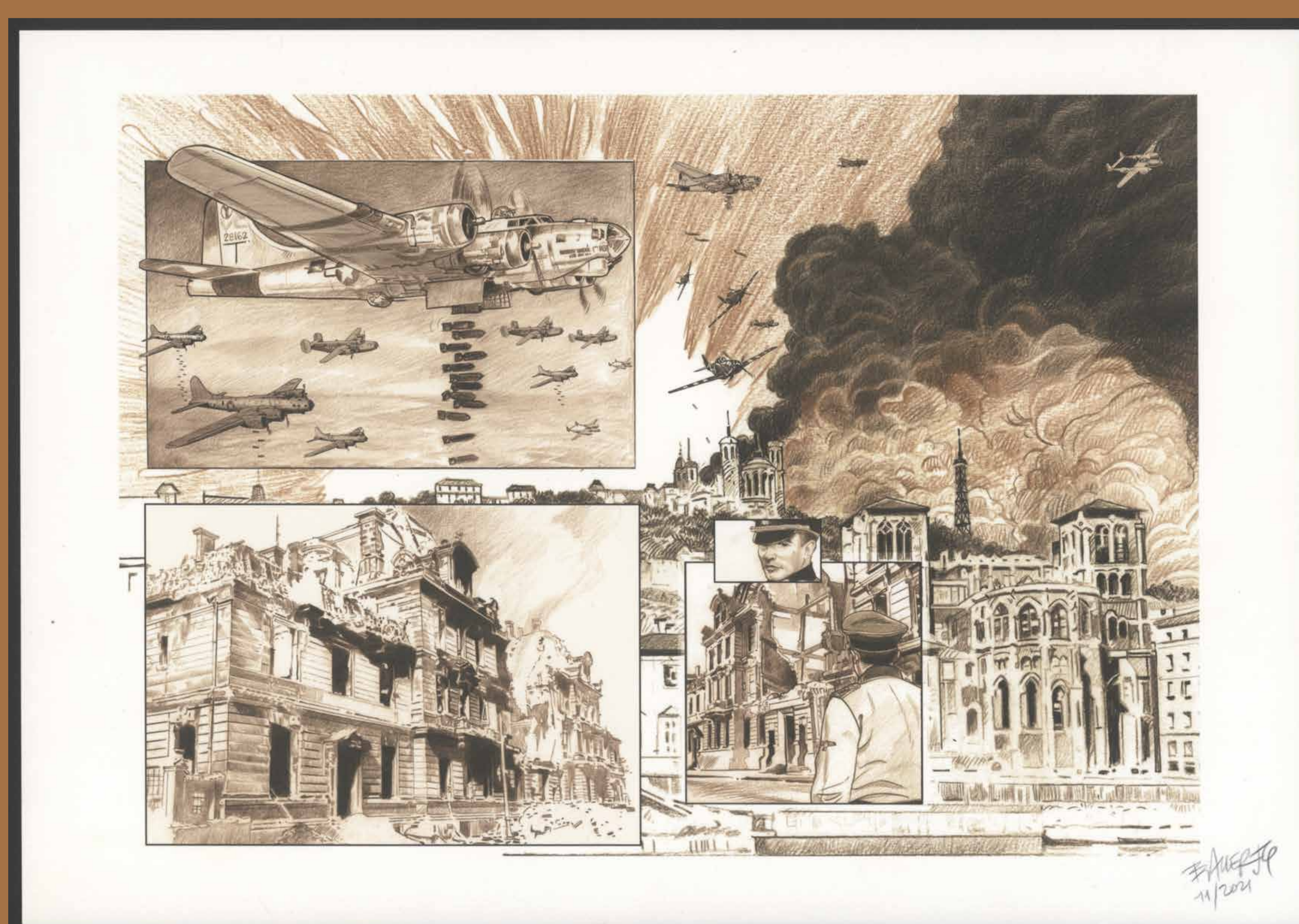
Dans mon enfance, sous l'Occupation, et dans l'immédiat après-guerre, j'ai vécu le règne de Babar, Tintin, Bibi Fricotin, les Pieds nickelés, Charlot, Buffalo Bill... Cette époque ne connaissait pas encore les BD historiques et littéraires, qui sont heureusement apparues, non pour remplacer les livres d'Histoire et les romans, mais pour leur donner une autre dimension par l'habile et artistique combinaison de l'image et du texte.

Klaus Barbie, le tortionnaire et le bourreau, est entré dans l'Histoire avec Jean Moulin, la prison de Montluc, les enfants d'Izieu, et avec une cavale de quarante années. L'Histoire, à son tour, est entrée récemment dans la BD, et maintenant le cortège de Barbie, de ses victimes et de ceux qui l'ont traqué, entre lui aussi dans la BD. »

Extraits de la préface de *Klaus Barbie, La route du Rat*, avec l'aimable autorisation de Beate et Serge Klarsfeld.

Regard réfléchi

La bande dessinée *Klaus Barbie, La route du Rat*



Pour réaliser les planches de la bande dessinée, Jean-Claude Bauer réalise d'abord des dessins distincts, avec un très grand souci de la reconstitution historique, avant de les associer dans une composition d'ensemble. Ainsi dans cette double page qui représente le bombardement de Lyon, on reconnaît le siège de la Gestapo avenue Berthelot, la cathédrale Saint-Jean et la basilique de Fourvière, et le portrait de Klaus Barbie.

